

Suite à la convocation en date du 18 octobre 2025, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL DE LAMBALLE s'est réuni le samedi le 22 novembre 2024 à 9 h 30 à la pédagogique du Musée Méheut, sous la présidence de Fabien VITEL, Président du Syndicat Mixte du Haras

Etaient présents :

Pour la Région Bretagne : Philippe HERCOUET, Stéphane DE SALLIER DUPIN
 Pour Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor : Robert RAULT, Didier YON
 Pour Lamballe Terre et Mer : Thierry ANDRIEUX, Jean-Luc GOUYETTE, Nathalie BOUZID
 Pour la Ville de Lamballe Armor : Fabien VITEL, Thierry GAUVRIT, Laëtitia RICHEUX

Absents excusés :

Absents :

- Adeline YON-BERTHELOT,
- Loïc ROSCOUET,
- Pierre LESNARD
- Jean-Luc GUYMARD

Objet : Délibération Subvention Programme FEADER – LEADER

En complément de la délibération du 4 avril 2025.

Le Haras National de Lamballe fête ses 200 ans cette année ; ce bicentenaire représente bien plus qu'un anniversaire, c'est un élément clé pour renforcer les liens sociaux au sein de la communauté.

A travers ce projet, le Syndicat Mixte a pour objectifs de renforcer le lien social à travers des évènements festifs, des expositions, des visites et des rencontres, de préserver et valoriser le patrimoine historique, végétal et vivant, de valoriser les métiers traditionnels, de créer un héritage culturel accessible, d'assurer la transmission du patrimoine culturel aux scolaires et jeunes enfants et de promouvoir une dynamique culturelle et économique pour le territoire.

DEPENSES PREVISIONNELLES PROJETS 200 ANS

DEPENSES PREVISIONNELLES	MONTANT HT
Frais de personnel	65 135.08 €
Coûts indirects	9 770.26 €
Prestation de service	24 084.00 €
TOTAL	98 989.34 €

Le Syndicat Mixte souhaite solliciter **une subvention Programme FEADER – LEADER**

Après en avoir délibéré, les membres

- APPROUVENT le projet « 200 ans du Haras »
- AUTORISENT le président, ou son représentant, à solliciter une subvention FEADER-LEADER pour le projet « 200 ans du Haras » et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Approuvé à l'unanimité

Le 22 novembre 2025

Fait et délibéré à LAMBALLE le 22 novembre 2025

Pour copie conforme à l'original

Certifiée transmise en Préfecture le 24 novembre 2025

Le Président
Fabien VITEL

